



Rapport d'évaluation du plan sur les langues officielles

Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale

Évaluation de la première année

Janvier 2017

Préparé pour :
le Cabinet du premier ministre

Par :
**l'Unité de coordination des langues officielles
Secrétariat des affaires intergouvernementales**

Table des matières

Résumé	3
Évaluation du plan précédent du gouvernement sur les langues officielles de 2011-2014, <i>Le bilinguisme officiel – Une force</i>	5
Plan sur les langues officielles, <i>Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale</i> ...	6
Résultats de l'évaluation de l'année 1	7
Conclusion	7
Annexe A.....	9
Annexe B.....	10
Annexe C	15
Annexe D	23

Résumé

Le rapport présente une évaluation du plan sur les langues officielles, *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*. Il s'agit du deuxième plan du gouvernement sur les langues officielles, lequel suit le plan de 2011-2014, *Le bilinguisme officiel – Une force*.

En 2014, un conseiller externe a mené une évaluation du premier plan et a présenté plusieurs recommandations au gouvernement du Nouveau-Brunswick. En 2015, l'Unité de coordination des langues officielles (« l'Unité de coordination ») nouvellement établie au Secrétariat des Affaires intergouvernementales a élaboré le deuxième plan sur les langues officielles pour le Cabinet du premier ministre. Durant l'élaboration du deuxième plan, l'Unité de coordination, en partenariat avec le ministère des Ressources humaines d'alors (maintenant le Conseil du Trésor), a vu à la mise en œuvre de la plupart des recommandations.

Le plan est basé sur les secteurs d'activité suivants :

- la langue de service
- la langue de travail
- le développement des deux communautés linguistiques officielles
- la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations

Une nouvelle démarche a été établie pour les plans d'action des ministères relevant du deuxième plan. On a indiqué aux ministères qu'ils pouvaient demander de rencontrer l'Unité de coordination afin de discuter du nouveau plan d'action et de points connexes. On leur proposait de rencontrer un représentant du Ministère (généralement un coordonnateur des langues officielles) ou toute l'équipe chargée du plan d'action. Certains ministères ont opté pour une réunion en plus petits groupes, et d'autres ont choisi une rencontre avec l'ensemble de l'équipe ministérielle.

Avant ces réunions, l'Unité de coordination a préparé un calendrier des activités par mois pour les exercices 2015-2016 et 2016-2017, afin de fournir aux ministères les échéanciers de renouvellement du Plan d'action et d'autres dates d'échéance pertinentes, notamment le moment où l'on mènerait des évaluations. Durant chaque rencontre en personne, l'Unité de coordination a remis aux participants des copies imprimées des modèles de plan d'action et du calendrier des activités. En matière de langues officielles (directives gouvernementales sur les langues officielles, Plan d'action, suivi des plaintes liées aux langues officielles, etc.), le rôle de l'Unité de coordination diffère de celui du MRH (politiques relatives à la langue de travail, à la langue de service, aux profils linguistiques et aux cours de langue seconde), et les deux rôles ont été clairement expliqués aux participants. Le cas échéant, on a également interrogé les représentants des ministères à propos de toute plainte liée aux langues officielles qu'ils ont reçue au cours de l'exercice.

Au terme de ces réunions, l'Unité de coordination a envoyé aux participants par voie électronique les gabarits de plan d'action et le calendrier des activités.

À la lumière des commentaires reçus durant l'exercice d'évaluation, il semble que les ministères ne reconnaissent pas l'importance du calendrier des activités et qu'ils ne s'y soient pas reportés pour l'exercice 2015-2016. Pour les années suivantes, l'Unité de coordination a décidé de ne pas utiliser ce calendrier.

Autre nouveauté : la greffière de la fonction publique a demandé aux ministères d'envisager la mise sur pied d'une équipe chargée d'élaborer leur plan d'action. Cet exercice permettrait aux différentes perspectives et ressources au sein des ministères d'accomplir les objectifs, alors que le plan précédent avait été assigné à une seule personne qui en était l'unique responsable, en plus d'assumer ses fonctions habituelles.

Les ministères ont aussi été invités à envisager de nommer un délégué de la haute direction pour aider à offrir un soutien au plan d'action ministériel à tous les niveaux du ministère.

Vingt-deux ministères, organismes et corporations dans la partie I du gouvernement du Nouveau-Brunswick doivent, selon la *Loi*, soumettre un plan d'action ministériel pour les cinq années du plan, et tous les plans ministériels doivent être évalués chaque année conformément à la *Loi sur les langues officielles*.

L'Unité de coordination a vu à coordonner avec les ministères pour les encourager à former une équipe chargée du plan d'action et assigner un délégué de la haute direction, avant l'élaboration de leurs plans d'action. Elle a assumé la tâche de réaliser une évaluation générale de chaque année du plan pour assurer la présentation de rapports cohérents.

En raison de la date de publication du plan *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* (juillet 2015) et du fait que le plan soit basé sur un exercice financier, les 22 organisations n'avaient plus que huit mois dans l'exercice afin de mettre en œuvre une équipe chargée du plan d'action, nommer un délégué de la haute direction, élaborer un plan d'action et accomplir les initiatives et les objectifs énoncés dans leur plan. La totalité des organisations qui doivent soumettre un plan d'action ministériel, selon la *Loi*, l'a fait.

En août 2016, l'Unité de coordination a demandé aux 22 organisations de mener une évaluation de la première année de leur plan d'action ministériel. Même si l'on a observé des retards, chaque organisation a soumis les résultats de son évaluation à temps pour qu'on les intègre au présent rapport.

Lorsqu'il y a comparaison avec les données qui ont été recueillies avant la publication du plan en juillet 2015, les éléments suivants ressortent :

- Un plus grand pourcentage d'employés ont suivi les modules i-Learn sur la langue de travail et la langue de service.
- Il y a une ébauche de politique sur les enseignes pour les édifices et les installations du gouvernement.
- La plupart des ministères ont adopté l'approche de travail en équipe pour élaborer et remplir leurs plans d'action ministériels.
- Une communauté de pratique pour les langues officielles a été formée et se rencontre régulièrement.
- L'objectif de 90 % établi pour les profils linguistiques au gouvernement a été dépassé.

La réalisation d'une grande partie des activités indiquées dans la première année du plan d'action relevait du ministère des Ressources humaines. Ces initiatives visaient à fournir un soutien aux ministères selon une perspective gouvernementale tout en assurant la cohérence de la mesure des initiatives dans le plan d'action.

Dans l'ensemble, la première année du plan a été un succès, même si moins de temps a été accordé afin de réaliser les initiatives pour la période allant de la fin de juillet 2015 à la fin de mars 2016.

Évaluation du plan précédent du gouvernement sur les langues officielles de 2011-2014, *Le bilinguisme officiel – Une force*

Un rapport d'évaluation du premier plan gouvernemental sur les langues officielles a été préparé par un consultant externe et présenté au Secrétariat des Affaires intergouvernementales en septembre 2014. Plusieurs recommandations étaient formulées dans le rapport, et les recommandations suivantes ont été intégrées durant l'élaboration et la mise en œuvre du Plan sur les langues officielles, *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*.

- L'axe prioritaire qui s'appelait auparavant « promotion des langues officielles » a été redéfini pour devenir le « développement des deux communautés linguistiques existantes ».
- Tous les ministères qui ont adopté comme stratégie la nomination d'une équipe chargée du plan d'action ont aussi nommé un délégué de la haute direction pour appuyer les membres de l'équipe et faire la liaison avec le groupe des cadres supérieurs du ministère.
- La communication doit être améliorée entre l'Unité de coordination des langues officielles et le ministère des Ressources humaines.

Plan sur les langues officielles, Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale

L'évaluation du plan original sur les langues officielles a révélé qu'il manque d'objectifs mesurables, ce qui a nui au processus d'évaluation. Dans cette optique, le plan sur les langues officielles, *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* a des objectifs bien mieux définis et des cibles mesurables.

Le plan est basé sur les secteurs d'activité suivants, et un résultat prévu est attribué à chacun.

1. Langue de service

Une offre active et des services de qualité égale, en français ou en anglais, selon le choix du citoyen, peu importe où il se trouve dans la province.

2. Langue de travail

La possibilité pour les employés de travailler et de faire carrière en français ou en anglais selon leur choix personnel.

3. Développement des deux communautés linguistiques officielles

L'encouragement, par des mesures positives, du développement des communautés anglophone et francophone de la province.

4. Connaissance de la Loi sur les langues officielles et des autres obligations

Une bonne connaissance et compréhension de la *Loi*, des politiques et des règlements, de même que des obligations du gouvernement provincial en matière de langues officielles et les avantages liés au bilinguisme officiel.

Après la diffusion du Plan, l'Unité de coordination a communiqué avec un représentant de chacun des 22 ministères et organismes, en a rencontré 21 et a tenu une conférence téléphonique avec le représentant du 22^e.

En plus des objectifs mesurables qui étaient compris, le plan continue d'offrir la souplesse aux ministères et aux organismes d'incorporer d'autres objectifs en fonction de la culture ou de l'environnement de leur organisation.

Le taux d'établissement des plans d'action ministériels durant la première année du plan est de 100 % dans la partie I du GNB. À l'intérieur du même groupe, 73 % ont aussi nommé une équipe chargée du plan d'action ministériel et 86 % ont assigné un délégué de la haute direction. (annexe A)

Les initiatives individuelles visant la langue de service, la langue de travail, le développement des deux communautés linguistiques officielles et la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations ont été mises en œuvre à divers degrés, allant de 23 % à 100 % (annexe B). Dans bon nombre de cas, des circonstances atténuantes ont fait baisser le pourcentage d'achèvement dans ces domaines.

Résultats de l'évaluation de l'année 1

On a demandé aux vingt-deux ministères et organismes d'effectuer une évaluation pour tous les plans d'action ministériels de la première année. Le MRH était également responsable des initiatives gouvernementales, en plus des initiatives ministérielles. L'outil d'évaluation était fondé sur les initiatives du plan d'action ministériel ainsi que sur les questions générales entourant chacun des quatre domaines d'intérêt du Plan.

Dans certains cas, les initiatives ministérielles devant être achevées au cours de la première année ne devaient être achevées qu'après l'achèvement d'une initiative d'entreprise spécifique. Si l'initiative de la société n'était pas terminée pendant cette période, les mesures ministérielles ne pouvaient pas être prises.

Les résultats sont fondés sur les réponses des vingt-deux ministères et organismes.

En résumé, les vingt-deux ministères et organismes ont terminé ou étaient en voie de terminer 78% des initiatives de langue de service, 70% des initiatives de langue de travail, 89% de la promotion des deux communautés officiellement linguistiques et enfin, 94% d'achèvement de la *Loi* sur la connaissance des langues officielles et d'autres obligations.

Le MRH a atteint 64 % des objectifs qui lui étaient assignés pour la première année (annexe C). On a connu moins de succès du côté des objectifs gouvernementaux autres que ceux qui avaient été assignés au MRH (annexe D). Il convient de noter, cependant, que l'on a fait du travail dans bon nombre de ces cas, mais que les initiatives n'étaient pas arrivées à terme en date du 31 mars 2016.

Conclusion

La première année de mise en œuvre du plan intitulé *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* a été chargée en raison du nombre d'initiatives ministérielles et gouvernementales. Cela était dû en grande partie au fait qu'on a encore besoin de données de référence pour de nombreux aspects liés aux langues officielles. Ces données sont essentielles à l'obtention d'une mesure exacte des progrès du gouvernement.

Même si un grand nombre des initiatives gouvernementales n'étaient pas arrivées à leur terme durant la première année (en grande partie parce qu'on ne disposait pas d'une année complète pour les mettre en œuvre), des progrès considérables ont été réalisés en ce qui concerne la politique sur les enseignes du gouvernement, les contrats de services offerts par des tiers et d'autres éléments indiqués dans le Plan d'action.

Nous sommes au milieu de la deuxième année du Plan d'action, mais certains ministères n'ont encore fourni aucun plan d'action pour cette deuxième année à l'Unité de coordination. Parce que certains de ces ministères ont été récemment divisés et/ou regroupés, il leur faut plus de temps que prévu pour évaluer le statu quo avant de soumettre de nouveau un plan. Cependant, ceux qui ne sont pas touchés par ces activités de restructuration devraient quand même atteindre leurs objectifs pour la deuxième année à temps.

L'approche de travail en équipe pour l'élaboration des plans d'action ministériels, basée sur les commentaires reçus des représentants des ministères, a fonctionné, mais les ministères avaient encore du mal à maintenir tout au long de l'année la dynamique créée au début de chaque exercice. L'Unité de coordination prévoit intervenir plus directement durant la deuxième, à la demande de plusieurs ministères. Nous espérons que cela créera la motivation nécessaire pour maintenir la dynamique jusqu'à la fin de l'année de mise en œuvre du Plan d'action (31 mars 2017).

Les membres de l'Unité de coordination croient que le prochain cycle d'évaluation produira des résultats plus fiables et plus positifs, en favorisant l'utilisation des langues officielles au sein du gouvernement du Nouveau-Brunswick. L'achèvement prévu d'initiatives de grande envergure comme la détermination de la capacité bilingue, les contrats de service avec des tiers et les enseignes vont largement faciliter la collecte des données de référence nécessaires pour mesurer les progrès réalisés dans ce dossier.

Annexe A

Ministère/Organisme	Plan d'action élaboré	Nomination d'une équipe chargée du plan d'action	Délégué de la haute direction assigné
Secrétariat des Affaires autochtones	Oui	Oui	Oui
Agriculture, Aquaculture et Pêches	Oui	Oui	Oui
Éducation et Développement de la petite enfance	Oui	Non	Non
Énergie et Mines	Oui	Non	Oui
Environnement et Gouvernements locaux	Oui	Oui	Oui
Bureau du Conseil exécutif	Oui	Oui	Oui
Finances	Oui	Oui	Oui
Santé	Oui	Oui	Oui
Ressources humaines	Oui	Oui	Oui
Justice	Oui	Oui	Oui
Ressources naturelles	Oui	Non	Oui
Commission de police du Nouveau-Brunswick	Oui	Non	Oui
Cabinet du procureur général	Oui	Oui	Oui
Cabinet du premier ministre	Oui	Non	Oui
Opportunités Nouveau-Brunswick	Oui	Oui	Oui
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	Oui	Oui	Non
Sécurité publique	Oui	Oui	Oui
Société de développement régional	Oui	Non	Non
Service Nouveau-Brunswick (comprends les Services gouvernementaux, l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick et FacilicorpNB)	Oui	Oui	Oui
Développement social	Oui	Oui	Oui
Tourisme, Patrimoine et Culture (TPC)	Oui	Oui	Non
Ministère des Transports et de l'Infrastructure	Oui	Oui	Oui

**Remarque : Ce tableau représente les ministères/organismes comme ils s'appelaient en juillet 2015. Plusieurs ministères ont depuis été combinés à d'autres ou ont changé de nom.*

Annexe B

Initiatives ministérielles

Langue de service

On a demandé aux ministères de mener à bien huit initiatives prévues pour la première année du Plan d'action.

- 1) Tous les employés suivront le module i-Learn sur les langues de service.

Oui	5	23 %
*Non/en cours	17	77 %

**Remarque : Certains ministères qui n'ont pas mené à bien cette initiative attendaient une révision interne des modules i-Learn pour pouvoir aller de l'avant, et certains comptent des employés issus d'un autre secteur gouvernemental qui n'ont pas accès aux modules i-Learn. Par ailleurs, les employés de certains ministères pensaient à tort qu'il y avait un seul module, et pas deux (Langue de service et Langue de travail), et n'ont donc suivi qu'un seul module.*

- 2) Les ministères et les organismes procéderont à une évaluation de la capacité actuelle. Il y aura atteinte de l'objectif gouvernemental, soit la satisfaction de 90 % des exigences du profil linguistique au 1^{er} avril de chaque année, et il y aura soumission d'un rapport de rapprochement final au MRH.

Oui	16	73 %
En cours	2	9 %
Non	4	18 %

**Remarque : Certains ministères qui n'ont pas mené à bien cette initiative ont des postes à pourvoir dans leurs profils linguistiques. Donc, ce n'est qu'une fois qu'ils auront terminé le processus de recrutement (si le budget le permet) qu'ils atteindront le pourcentage requis pour les profils. Par ailleurs, certains ministères étaient en train de fusionner avec d'autres entités et sont donc encore en train d'établir leur structure; ils ne peuvent donc pas finaliser leur profil linguistique.*

- 3) Les ministères et les organismes prendront des mesures pour prouver que tous les services peuvent être offerts dans les deux langues officielles, compte tenu de leurs ressources disponibles.

Oui	22	100 %
-----	----	-------

4) Les ministères examineront leurs effectifs actuels rattachés aux divers profils linguistiques et vérifieront que chaque employé qui fait partie de l'effectif Bilingue essentiel possède un certificat d'évaluation valide et à jour, et ce, au bon niveau.

En cours	22	100 %
----------	----	-------

5) Les ministères feront le suivi des employés cernés, détermineront le niveau linguistique acceptable de chaque équipe linguistique et le statut ou niveau du certificat d'évaluation des employés aux fins de futurs rapports.

Oui	8	36 %
Non	9	41 %
En cours	5	23 %

6) Est-ce que votre ministère a inclus dans les contrats de service avec des tiers une clause garantissant que le fournisseur de services respecte les dispositions de la *Loi sur les langues officielles* relative à la langue de service quand il offre des services au public ou à d'autres ministères du gouvernement du Nouveau-Brunswick en votre nom?

Oui	13	59 %
Non	3	14 %
Sans objet	4	18 %
Aucun suivi	2	9 %

7) Combien de plaintes relatives aux langues officielles ont été déposées auprès de votre ministère durant l'exercice 2015-2016?

Globalement, ces 22 ministères et organismes ont enregistré 14 plaintes. Sept ministères ont reçu au moins une plainte et quinze n'en ont reçu aucune durant cette période.

8) Votre ministère essaie-t-il actuellement de mettre en œuvre certaines des recommandations faites par la commissaire aux langues officielles à la suite de plaintes déposées ou de rapports d'enquête subséquents?

Au moment de la présente évaluation, aucun des 22 ministères et organismes ne travaillait à des recommandations.

Langue de travail

On a demandé aux ministères de mener à bien trois initiatives prévues pour la première année du Plan d'action.

- 1) Tous les employés suivront le module iLearn sur la langue de service.

Oui	7	32 %
*Non/en cours	15	68 %

**Remarque : Certains ministères qui n'ont pas mené à bien cette initiative attendaient une révision interne des modules i-Learn pour pouvoir aller de l'avant, et certains comptent des employés issus d'un autre secteur gouvernemental qui n'ont pas accès aux modules i-Learn. Par ailleurs, les employés de certains ministères pensaient à tort qu'il y avait un seul module, et pas deux (Langue de service et Langue de travail), et n'ont donc suivi qu'un seul module.*

- 2) Votre ministère a-t-il déterminé la langue de travail de préférence de tous ses employés (actuels et nouvellement embauchés)?

En cours	14	64 %
Terminé	8	36 %

- 3) Votre ministère a-t-il déterminé les mesures à prendre pour garantir que l'examen du rendement de chaque employé (existant ou nouvellement embauché) sera effectué dans la langue de choix de celui-ci? Veuillez décrire les mesures qui ont été prises à cette fin et celles qui sont en place.

Oui	19	86 %
Non	3	14 %

Développement des deux communautés linguistiques officielles

On a demandé aux ministères de mener à bien deux initiatives prévues pour la première année du Plan d'action.

- 1) A-t-on vérifié les mémoires au Conseil exécutif (MCE) que votre ministère a présenté pour déterminer les répercussions possibles qui pouvaient en découler sur l'une ou l'autre des communautés linguistiques officielles? Quelles mesures a-t-on prises pour modifier les MCE à la suite de cette analyse?

Oui	20	91 %
Sans objet	2	9 %

2) Tous les ministères déposent un rapport annuel qui traite notamment des langues officielles en fonction des lignes directrices en vigueur.

Oui	19	86 %
*Sans objet	3	14 %

Connaissance de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations

On a demandé aux ministères de mener à bien trois initiatives prévues pour la première année du Plan d'action.

1) Est-ce qu'au moins un représentant de votre ministère a participé aux réunions suivantes de la communauté de pratique des coordonnateurs des langues officielles, organisées par le MRH?

Oui	19	86 %
Non	3	14 %

2) Est-ce qu'au moins un représentant de votre ministère a participé aux réunions suivantes de la communauté de pratique des coordonnateurs de la formation en langues officielles, organisées par le MRH?

Oui	21	96 %
Non	1	4 %

3) Est-ce que votre ministère fournit des renseignements à tous les nouveaux employés à propos de leurs obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*?

Oui	22	100 %
-----	----	-------

Autres questions posées

1) Est-ce que l'approche de travail en équipe pour l'élaboration du Plan d'action s'est avérée utile? Dans l'affirmative, veuillez préciser de quelle façon; dans le cas contraire, que pourrait-on faire pour améliorer cette approche au sein de votre ministère?

Oui	17	77 %
Non	2	9 %
Aucune équipe	3	14 %

Tous les ministères/organismes qui ont mis sur pied une équipe ont jugé que c'était utile, à l'exception d'un ministère qui a jugé qu'au début du processus, tout se passait bien, mais a constaté que ce n'était pas le cas tout au long de l'exercice.

2) Que pourrait faire l'Unité de coordination des langues officielles du Secrétariat des Affaires intergouvernementales pour améliorer l'aide/le soutien qu'elle offre à l'équipe chargée de votre plan d'action ou au plan lui-même?

Certains ministères/organismes (8) n'ont fait aucune rétroaction, mais voici certains des commentaires qui ont été formulés :

« Un examen à mi-exercice ou un suivi des mesures à prendre prévues dans le Plan d'action sur les langues officielles du Ministère pourrait être bénéfique, car il permettrait de suivre les mesures prises par tous les ministères et de faire ainsi évoluer le plan d'action gouvernemental sur les langues officielles [trad.]. »

« L'Unité de coordination des langues officielles a été très utile et a répondu rapidement à nos questions [trad.]. »

« Le système fonctionne bien pour nous [trad.]. »

« D'autres séances de formation/d'information et davantage d'échange d'information entre ministères pourraient faciliter l'apport de soutien/de ressources supplémentaires [trad.]. »

« Les délais de mise en œuvre des initiatives prévues dans le plan sont trop serrés pour les grands ministères; nous avons reçu le Plan d'action au milieu de la première année, ce qui a ajouté à la difficulté de mettre en œuvre et de mener à bien les initiatives [trad.]. »

Annexe C

Initiatives gouvernementales du ministère des Ressources humaines

Le MRH (qui est maintenant le Conseil du Trésor) a mis en œuvre un grand nombre d'initiatives à l'échelle du gouvernement, en plus de ses initiatives ministérielles. Ces dernières ont été indiquées dans l'évaluation susmentionnée, mais les initiatives de portée gouvernementale sont étudiées séparément. En tout, 25 initiatives ont été assignées au MRH pour la première année du Plan d'action.

Certaines initiatives n'ont pu être menées à terme en raison de l'exercice de centralisation à grande échelle de l'ensemble des services de ressources humaines (RH). Parce que cette centralisation n'était pas tout à fait terminée en 2015-2016, ces initiatives ont été reportées à la deuxième année du Plan d'action. Vous trouverez ci-après la description des initiatives de la première année et les réponses du MRH à l'évaluation.

Langue de service

On a demandé au MRH de mener à bien treize initiatives prévues pour la première année du Plan d'action.

Initiative	Degré d'achèvement	Remarques
On élaborera un guide pratique sur les langues officielles à l'intention des employés, qui établira des calendriers pour les employés chargés des RH afin de garantir que le guide sera reçu et examiné par chaque employé.	Terminé après la fin de la première année	Guide à mettre en œuvre
Le MRH examinera les exigences du système avec le fournisseur pour déterminer ce qui est nécessaire pour obtenir les résultats les plus précis possible (i-Learn).	En cours	Il se peut que le système ne soit pas pris en charge à l'avenir.
Le MRH examine la politique sur la langue de service et les lignes directrices connexes. Il modifie ou met à jour cette politique au terme des consultations d'usage.	Terminé	Aucune modification nécessaire
Distribution de la politique aux ministères et organismes	S.O.	
Le MRH examine et met à jour le	Ni révision ni mise à jour	Le MRH est en train de

<p>module i-Learn consacré à la langue de service.</p>		<p>revoir le système i-Learn, qui pourrait ne pas être pris en charge à l'avenir; c'est pourquoi aucun module de perfectionnement n'a été mis à jour ou révisé en ligne (comme on l'a mentionné précédemment), et aucun élément n'a été autorisé ou planifié avec le fournisseur à ce stade-ci.</p>
<p>Le MRH fournira un rapport au Conseil exécutif du Secrétariat des Affaires intergouvernementales le 30 juin de chaque année.</p>	<p>Terminé</p>	<p>Fourni sur demande (après le 30 juin)</p>
<p>Le MRH établira une base de référence pour les postes de cadres supérieurs actuels et leur capacité linguistique dans l'autre langue officielle, ainsi que pour le nombre de postes existants dans les échelles salariales 8 à 12 (et dans les classifications de négociation équivalentes) pour chaque ministère.</p>	<p>Terminé après la fin de la première année</p>	<p>Les données de référence pour tous les postes au sein des ministères ont été compilées en fonction des exigences des profils linguistiques et des données valides sur les évaluations linguistiques.</p>
<p>Le MRH établira des données de référence pour les postes actuels de cadre intermédiaire, ainsi que leur capacité linguistique dans l'autre langue officielle. Il établira aussi des données de référence pour le nombre de postes existants dans les échelles salariales 5 à 7 (et dans les classifications de négociation équivalentes) pour chaque ministère.</p>	<p>Terminé après la fin de la première année</p>	<p>Les données de référence pour tous les postes au sein des ministères ont été établies en fonction des exigences des profils linguistiques et des données valides sur les évaluations linguistiques.</p>
<p>Les plans de perfectionnement des futurs dirigeants comprendront des cours de langue seconde et des séances de sensibilisation sur le bilinguisme officiel.</p>	<p>Pas terminé</p>	<p>Cette initiative a été repoussée à une date ultérieure dans le plan, car il faut préparer la séance d'information et de sensibilisation. Une fois que cette séance sera élaborée, il faudra en</p>

		discuter afin de garantir que l'information est disponible et pertinente dans le contexte de l'exécution des programmes.
Le MRH travaillera avec le fournisseur de services pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies relatives aux progrès des employés individuels / classes après la fin de chaque année de formation.	Terminé	Le Ministère a travaillé avec le fournisseur de services en vue d'améliorer les sondages menés chaque semestre auprès des participants aux cours. Il a aussi ajouté des séances en classe et un programme d'immersion afin d'offrir plus d'options de formation en fonction des besoins des apprenants.
Le MRH élaborera un modèle ou un plan qui permettra de repérer des participants futurs pour les cours de langue seconde, et ce, en fonction des groupes prioritaires (employés de première ligne, initiatives de planification de la relève, aptitudes, etc.).	Terminé	On a élaboré un nouveau modèle normalisé de sélection des participants aux cours de langue seconde; ce modèle a été examiné et sera mis en œuvre par tous les ministères du GNB.
On élaborera des lignes directrices ou des procédures pour faire face aux obstacles potentiels qui retardent le progrès des employés qui suivent des cours de langue (assiduité, qualité de l'apprentissage, progression perceptible, etc.).	Terminé	On a préparé un rapport mensuel sur l'assiduité, qui sera utilisé pour faire le suivi de la participation des apprenants et régler les problèmes d'assiduité. On a préparé une série de sondages qu'on a menés auprès des apprenants afin de faire le suivi de la qualité de leur apprentissage. On prépare un rapport d'étape qui contiendra des commentaires à propos des progrès des apprenants.

<p>Le gouvernement organisera des rencontres régulières et continues pour les coordonnateurs des cours de langue seconde, et les coordonnateurs des langues officielles communiqueront les procédures, les pratiques exemplaires et ce qui fonctionne et ne fonctionne pas.</p>	<p>Terminé</p>	<p>On a organisé des réunions entre coordonnateurs des langues officielles et coordonnateurs des cours de langue seconde. Les membres de chaque groupe se sont réunis quatre fois séparément comme communauté de pratique, afin d'échanger des idées et de l'information sur ce qui se passe dans leurs portefeuilles respectifs.</p>
---	----------------	---

Langue de travail

On a demandé au MRH de mener à bien sept initiatives prévues pour la première année du Plan d'action.

Initiative	Degré d'achèvement	Remarques
<p>Le MRH modifiera ou mettra à jour la politique sur la langue de travail au terme des consultations d'usage.</p>	<p>Terminé</p>	<p>Aucune modification nécessaire</p>
<p>Distribution de la politique aux ministères et aux organismes.</p>	<p>S.O.</p>	<p>On n'a pas mis à jour ou révisé les modules (voir ci-après). Le MRH est en train de revoir le système i-Learn, qui pourrait ne pas être pris en charge à l'avenir; ainsi, aucun élément de perfectionnement n'a été autorisé ou planifié avec le fournisseur à ce stade-ci.</p>
<p>Module révisé et affiché en ligne (i-Learn)</p>		<p>Le MRH est en train de revoir le système i-Learn, qui pourrait ne pas être pris en charge à l'avenir. Ainsi, on n'a pas mis à jour ou révisé les modules de perfectionnement (voir plus haut), et aucun élément n'a été autorisé</p>

		ou planifié avec le fournisseur à ce stade-ci.
Le MRH examinera les exigences du système avec le fournisseur pour déterminer ce qui est nécessaire pour obtenir les résultats les plus précis possible.	En cours	Le système pourrait ne pas être pris en charge à l'avenir.
Préparation par le MRH d'une feuille de renseignements pour les employés actuels et d'un guide d'orientation pour les nouveaux employés.	Pas terminé	Une lettre d'offre standard est remise aux nouveaux employés. La langue de préférence est consignée au cours de la phase de planification du processus de gestion du rendement.
Le MRH déterminera les outils de base dont les employés devraient disposer pour travailler dans leur langue de préférence. Il s'assurera qu'ils ont accès à ces outils. On fera l'inventaire des cours et on analysera les résultats.	Pas terminé	Il existe une liste initiale d'outils, mais il faut engager des discussions avec certains employés de SNB afin de déterminer ce qui figurera sur la liste finale des outils et garantir que ces outils seront accessibles dans les deux langues officielles.
Le MRH examinera la liste des possibilités de formation actuellement disponibles et élaborera une stratégie pour fournir les données. Il compilera la liste des fournisseurs et indiquera si ceux-ci offrent une formation bilingue ou non.	Terminé	On a établi une liste des fournisseurs de services avec les cours qu'ils offrent. Cette liste précise la capacité du fournisseur à offrir des services en anglais, en français ou dans les deux langues officielles.

Développement des deux communautés linguistiques officielles

On a demandé au MRH de mener à bien une initiative prévue pour la première année du Plan d'action.

Initiative	Degré d'achèvement	Remarques
On modifie le guide intitulé <i>Valeurs de la fonction publique du Nouveau-</i>	Pas terminé	On a discuté des changements demandés,

<p><i>Brunswick et code de conduite.</i> Ce guide est ensuite révisé et distribué.</p>		<p>mais ce guide n'est plus imprimé et ne le sera pas tant que les stocks ne seront pas épuisés.</p> <p>Une demande de réimpression ou de reformulation de l'information a été déposée. Elle sera prise en considération et ajoutée au guide comme discuté.</p>
--	--	---

Connaissance des obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations

On a demandé au MRH de mener à bien quatre initiatives prévues pour la première année du Plan d'action.

Initiative	Degré d'achèvement	Remarques
Le MRH élaborera des lignes directrices sur les langues officielles pour les nouveaux employés, puis celles-ci seront approuvées.	Terminé après la fin de la première année	On a élaboré un guide pratique en collaboration avec une communauté de pratique des langues officielles. Le groupe était composé de coordonnateurs des langues officielles de divers ministères, ainsi que du Secrétariat des Affaires intergouvernementales.
Les responsabilités relatives aux langues officielles seront révisées et mises à jour en fonction des besoins du MRH et du Secrétariat des Affaires intergouvernementales au Conseil exécutif. On a examiné le modèle actuel à des fins d'efficience en raison d'un changement dans les fonctions dû à l'augmentation des responsabilités.	Pas terminé	Avec la centralisation des services de RH, cette partie du Plan a été reportée, car on n'a pas encore déterminé la structure finale des RH. Une fois que cette structure sera finalisée et en place, on révisera les rôles et responsabilités par rapport à celle-ci.
On tiendra à jour le site Web selon les besoins. Les mises à jour sont achevées et communiquées au cours de l'évaluation annuelle du plan.	Terminé	On a tenu à jour le site Web en retirant et en modifiant certaines parties de façon régulière. D'autres changements seront apportés durant le reste de la période de validité du Plan.
Consultations et ajout de deux ou trois questions pertinentes sur les connaissances au sujet des langues officielles et des obligations connexes. Questions transmises au MRH.	Pas terminé	On n'élabore et n'applique plus de sondages sur la mobilisation des employés au sein du GNB. On a discuté de la possibilité d'ajouter cette responsabilité à la série de responsabilités du

		groupe de gestion du changement, ce qui ne s'est pas produit en raison de la transition au Conseil du Trésor.
--	--	---

Annexe D

Autres initiatives gouvernementales

Certains ministères/organismes ont aussi été invités à réaliser des initiatives dans le cadre d'initiatives de plus grande portée, en plus de leurs objectifs ministériels. Voici les initiatives qui ont été assignées pour la première année :

Affaires intergouvernementales

Initiative	Réalisée (oui ou non)	Remarques
Élaboration d'une clause contractuelle pour les services fournis par des tiers	Non	Réalisée après la fin de la première année
Distribution d'un bulletin sur les langues officielles	Oui	Envoi d'un bulletin à tous les membres des équipes chargées des plans d'action ministériels
Révision des lignes directrices concernant les rapports annuels	Oui	Aucun changement n'a dû être apporté au format de rapport.
Élaboration d'une méthode d'évaluation et d'une évaluation des plans d'action ministériels	Oui	
Élaboration d'un guide pratique pour la préparation des mémoires au Conseil exécutif concernant l'impact des propositions sur les communautés linguistiques	Non	En cours

Ministère des Transports et de l'Infrastructure

Initiative	Réalisée (oui ou non)	Remarques
Élaboration d'une politique sur les enseignes	Non	En cours et presque terminée

Éducation postsecondaire, Formation et Travail/Opportunités Nouveau-Brunswick/Société de développement régional

Initiative	Réalisée (oui ou non)	Remarques
Détermination des partenaires et élaboration d'une stratégie de réponse, combinée à un plan d'action de trois ans.	Non	